

**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Mardi 25 novembre 2025**

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Montaïon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognais, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tournon-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni le Mardi 25 novembre 2025 à 18h00, à la salle de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16**

**Nombre d'administrateurs présents : 16**

**Nombre d'administrateurs représentés : 2**

**Administrateurs présents :**

Jean-Pierre	ANDRE
Sandrine	BERTHET
Philippe	BRANCHE
Yves	BRECHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Irène	CHAPUY
Jean-François	DURAND
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Mustapha	HADDOU
Franck	LOMBARD
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés :**

Lina BLANC	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN

**Sophie GHIRON**, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Petite Enfance – Intervention de médecins et psychologues dans les équipements d'accueil de jeunes enfants - Signature des conventions – Année 2026**

*Rapporteur : Mustapha HADDOU*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les structures Petite Enfance sont gérées par le CIAS Arlysère.

Dans les équipements d'accueil des jeunes enfants, afin de répondre aux nécessités de service pour assurer le suivi médical des enfants (en particulier pour les enfants de moins de 4 mois et les enfants accueillis dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé - PAI), les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel, ainsi que la surveillance de l'application des mesures préventives d'hygiène, conformément à l'article R.2324-39 du décret 2010-613 du 7 juin 2010, et après avis favorable de la délégation territoriale à la vie sociale du Conseil départemental, le CIAS Arlysère fait, selon les équipements, appel à différents médecins agréés.

De même, pour conduire avec les équipes le travail d'élaboration sur les situations des enfants accueillis, aide à la réflexion autour des pratiques professionnelles, échange sur la dynamique d'équipe, le CIAS fait appel à des psychologues.

Ainsi, il convient d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à fixer le montant de la rémunération de la vacation qui sera alloué lors des interventions de ces professionnels de santé dans les services du CIAS. Cette rémunération sera négociée selon les qualifications et disponibilités de l'intervenant.

Les conventions sont conclues du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Les crédits correspondants sont prévus au budget.

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- autorise le conventionnement avec des médecins et psychologues pour répondre aux nécessités de service selon les modalités ci-dessous ;
- mandate M. le Président, ou à défaut son représentant, pour fixer le montant des vacations assurées ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer les conventions avec les médecins et les psychologues ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

